



« Aide à l'embauche du premier salarié »

Vous accompagner dans l'intégration de votre premier salarié

De quoi s'agit-il ?

Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises artisanales ayant le projet d'embaucher leur premier salarié.

Il se déroule en 3 phases :

- **1 jour de formation** sur des thèmes concernant l'accueil du nouveau salarié.
- **2 jours d'accompagnement individuel** dans votre entreprise par un consultant expert.
- La possibilité de bénéficier d'une prime de 1500€ si vous avez des projets d'investissement pour l'aménagement du poste de travail.

Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert à tous les chefs d'entreprise artisanale, n'ayant pas de salarié, justifiant de 2 bilans comptables et souhaitant embaucher leur premier salarié.

Que vous apporte cette prestation ?

- Du temps et des moyens pour concrétiser votre projet d'embauche
- Du conseil et de l'expertise
- Pour mieux **appréhender votre gestion des ressources humaines**

« Développer son entreprise grâce à de nouvelles compétences, vecteurs de performance » .

CONTACT

Benjamin Gosselin
b.gosselin@cmar-paca.fr

04 92 12 53 13

TARIF

La prestation est entièrement prise en charge par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-D'azur.